



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
13 décembre 2014
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Vingtième session

Lima, 1^{er}-12 décembre 2014

Point 12 b) de l'ordre du jour

Questions relatives au financement

Rapport du Comité permanent du financement

Rapport du Comité permanent du financement

Proposition du Président

Projet de décision -/CP.20

Rapport du Comité permanent du financement

La Conférence des Parties,

Rappelant les articles 4 et 11 de la Convention,

Rappelant également le paragraphe 112 de la décision 1/CP.16 et les paragraphes 120 et 121 de la décision 2/CP.17, ainsi que les décisions 5/CP.18 et 7/CP.19,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Comité permanent du financement¹, et en *prend bonne note*;
2. *Salue* la transparence et l'ouverture que manifeste le Comité permanent du financement dans la conduite de ses travaux;
3. *Approuve* le plan de travail du Comité permanent du financement pour 2015²;
4. *Exprime sa gratitude* pour les contributions financières apportées par les Gouvernements de la Belgique, du Japon, de la Norvège et de la Suisse, et par l'Union européenne à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail du Comité permanent du financement, et *rappelle* le paragraphe 124 de la décision 2/CP.17;
5. *Invite* le Comité permanent du financement à coopérer plus étroitement avec toutes les parties prenantes compétentes et tous les organes de la Convention concernés;

¹ FCCC/CP/2014/5.

² FCCC/CP/2014/5, annexe VIII.

6. *Salue* les progrès que le Comité permanent du financement a accomplis en menant à bonne fin l'évaluation biennale de 2014 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat entre 2010 et 2012;

7. *Prend note avec satisfaction* du Rapport sur l'évaluation biennale de 2014 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat³;

8. *Invite* les organes compétents créés en vertu de la Convention à prendre note du résumé et des recommandations du Comité permanent du financement concernant l'évaluation biennale de 2014 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat⁴;

9. *Prie* les organes techniques compétents de tenir compte des recommandations figurant dans le rapport sur l'évaluation biennale de 2014 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat dans les discussions qu'ils mènent sur le financement des activités liées au climat;

10. *Prie également* le Comité permanent du financement, dans le cadre des travaux qu'il a entrepris sur la mesure, la notification et la vérification de l'appui fourni, et en vue de faire des recommandations destinées à améliorer les méthodes de notification de l'information financière, de tenir compte des conclusions et recommandations issues de l'évaluation biennale dans le rapport annuel qu'il adressera à la Conférence des Parties pour examen à sa vingt et unième session (novembre-décembre 2015);

11. *Prie en outre* le Comité permanent du financement, dans le contexte des travaux qu'il a entrepris, notamment la préparation de l'évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat, d'étudier plus avant les moyens d'améliorer ses travaux sur la mesure, la notification et la vérification de l'appui fourni, sur la base des meilleures informations disponibles concernant la mobilisation de diverses ressources, notamment de ressources privées et d'autres ressources, par le biais d'interventions publiques;

12. *Prie* le Comité permanent du financement d'inclure, dans le rapport qu'il adressera à la Conférence des Parties à sa vingt et unième session, des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail pour 2015, compte tenu des paragraphes 4 à 7 du projet de décision relatif aux méthodes de notification de l'information financière des Parties visées à l'annexe I de la Convention⁵;

13. *Prend note avec satisfaction* de la tenue du forum du Comité permanent du financement sur la mobilisation du financement relatif aux mesures d'adaptation en 2014⁶;

14. *Prend note* du rapport sur le forum du Comité permanent du financement tenu en 2014⁷;

15. *Constate avec satisfaction* l'état d'avancement des travaux du Comité permanent du financement sur la question du financement à prévoir pour les forêts, en tenant compte de différentes approches⁸;

³ http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/financial_mechanism/standing_committee/application/pdf/2014_biennial_assessment_and_overview_of_climate_finance_flows_report_web.pdf.

⁴ FCCC/CP/2014/5, annexe II.

⁵ Pour le texte du projet de décision, voir FCCC/SBSTA/2014/L.26.

⁶ http://unfccc.int/cooperation_and_support/financial_mechanism/standing_committee/items/8138.php.

⁷ http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/financial_mechanism/standing_committee/application/pdf/2nd_scf_forum_for_web.pdf.

⁸ Décision 7/CP.19, par. 11.

16. *Se réjouit* du troisième forum du Comité permanent du financement, qui se tiendra en 2015 et portera essentiellement sur des questions liées au financement à prévoir pour les forêts⁹;

17. *Encourage* le Comité permanent du financement à poursuivre sa coopération avec tous les acteurs compétents qui travaillent sur la question des forêts lors la préparation du forum, dans l'optique d'assurer la participation la plus large possible;

18. *Invite* le Comité permanent du financement à tenir compte, dans le contexte de son forum dédié aux questions relatives au financement à prévoir pour les forêts, entre autres, des décisions ayant trait aux activités mentionnées au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16, notamment les décisions 1/CP.16, 2/CP.17 et 12/CP.17 ainsi que les décisions 9/CP.19 à 15/CP.19;

19. *Approuve* les recommandations concernant les directives à l'intention des entités opérationnelles qui sont énoncées au paragraphe 10 du rapport du Comité permanent du financement à la Conférence des Parties¹⁰;

20. *Prie* le Comité permanent du financement de formuler des avis sur la question de la périodicité des directives concernant le mécanisme financier et d'en rendre compte à la Conférence des Parties à sa vingt et unième session;

21. *Prend note avec satisfaction* des contributions que le Comité exécutif de la technologie et le Comité de l'adaptation ont faites aux travaux du Comité permanent du financement afin qu'il en tienne compte dans l'établissement des éléments relatifs aux projets de directives concernant les entités opérationnelles;

22. *Prie* le Comité permanent du financement d'examiner les questions relatives à d'éventuels futurs liens institutionnels et aux relations entre le Fonds pour l'adaptation et les autres institutions relevant de la Convention;

23. *Décide*, conformément au paragraphe 10 de l'annexe VI de la décision 2/CP.17, de procéder à l'examen des fonctions du Comité permanent du financement, au plus tard à la vingt-troisième session de la Conférence des Parties (novembre-décembre 2017);

24. *Prie* le Comité permanent du financement de tenir compte des orientations qui lui ont été données dans d'autres décisions de la Conférence des Parties.

⁹ Décision 9/CP.19, par. 20.

¹⁰ FCCC/CP/2014/5.